VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**SAINT-GEORGES**

# AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 966-2026

## LUNDI 9 FÉVRIER 2026 À 19 H 30

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 966-2026 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 150-2005 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 26-14952 à sa séance ordinaire du 19 janvier 2026, du projet de règlement numéro **966-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour modifier les usages permis dans la 89e Rue à l'ouest de la 15e Avenue**, tiendra une assemblée publique de consultation le **9 février 2026** à compter de **19 h 30** dans la salle du conseil située au 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

**Que ce projet de règlement a pour effet de permettre des unifamiliales en rangée du côté nord du futur prolongement de la 89e Rue en bas de la 15e Avenue et des habitations bifamiliales du côté sud.**

**Actuellement, seules les unifamiliales isolées sont permises à cet endroit.**

Qu'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

**Donné à Saint-Georges,**
**ce 21e jour de janvier 2026.**

**Me Isabelle Beaulieu, notaire**
**Greffière**